



PRINTEMPS 2023

LULLYINFOS

Alors ça bourdonne?



AFFAIRES COMMUNALES 2

ÉDITORIAL - LUCA - LOCAL DES JEUNES - COUP DE BALAI

RUBRIQUE DU CONSEIL 3

LE SERMENT - POÈME À PHILOU(X)

VIE LOCALE 4

LES TROIS LULLY

ENVIRONNEMENT 5

LES ÉTANGS DE LULLY

S.D.L. 6

ACTIVITÉS 2023

ASSAINISSEMENT 7

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'ÉPURATION D'EAU

INFOS 8

COMMANDE DE VINS - JEUNES CITOYENS - PEDIBUS
FERMETURE DES BUREAUX - IMPRESSUM

Prochaine parution été 2023

www.lully.ch

É D I T O R I A L

Les règlements : garants de notre qualité de vie ou outils de surveillance ?

Lors de sa séance du 10 octobre 2022, le Conseil Général de Lully a adopté un nouveau règlement communal de police et donnait réponse à l'initiative **Thierry Blanc du 30 juin 2021** « Pollution sonore: pour un usage raisonnable des souffleuses à feuilles » (voir préavis n°03/2022).

Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier de cette année et je vous invite vivement à vous rendre sur le site de la commune pour le télécharger et à en prendre connaissance (www.lully.ch/reglements-communaux).

Nonobstant, à chaque modification ou nouveau règlement, le citoyen voit ses libertés réduites ou garanties par un article de loi. Est-ce la solution pour assurer la qualité de vie de chacun ?

Cette question est plus pertinente que jamais dans le monde d'aujourd'hui, où la réglementation est omniprésente et souvent considérée comme une contrainte par ceux qui en subissent les effets. Car les règlements peuvent être perçus comme des outils de surveillance. Ils permettent aux gouvernements et aux autorités de suivre nos actions et de nous imposer des restrictions à l'insu de notre plein gré.

Pourtant, il est difficile de nier que les règlements ont un rôle important à jouer dans la protection de notre qualité de vie. L'article 66 de ce nouveau règlement en est un exemple concret. Intitulé le repos public, il a été mis en place pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens. Alors, plutôt que de considérer les règlements comme une contrainte, voyons-les comme une chance de vivre ensemble.

Mark Wings, Syndic

Bienvenue à Luca

Notre nouvel employé communal

Après le départ de Philippe Isoz, qui était à ce poste depuis le 1^{er} janvier 2010, la Municipalité a engagé **Monsieur Luca Egger** en tant que nouvel employé communal au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur Egger, agent d'exploitation de formation, possède de solides compétences professionnelles dans l'entretien des espaces verts.

La Municipalité se réjouit d'accueillir Luca et lui souhaite la bienvenue à Lully.



Luca Egger, notre nouvel employé communal.

Local des jeunes

Pour les 13 à 25 ans

La Commune a le plaisir d'annoncer que Lully possède désormais un local pour les jeunes de 13 à 25 ans.

Initié par deux adolescentes de Lully, ce projet partait du constat que beaucoup de jeunes se rencontrent dans les espaces pu-

blics de la commune (terrains de sports, préaux, place de jeux, etc.) car ils n'ont pas de lieu où se retrouver après l'école ou les soirs de semaine.

Ce local, réservé aux jeunes et situé dans le bâtiment communal, sera avant tout un lieu de rencontre. La Municipalité soutient ce projet et se réjouit d'accorder une place aux jeunes dans la commune.

Coup de balai

Action déchets

Les 24 et 25 mars dernier a eu lieu le traditionnel « **coup de balai** », action de ramassage des déchets des Cantons de Vaud et Fribourg.

Nos jolis bourdons au refuge de Lully.



Le vendredi après-midi du 24 mars, les écoliers de Lully ont donné le départ de cette action. Et ce ne sont pas moins de 80 élèves qui se sont élancés le long des berges du Boiron pour récolter les détritiques « perdus » dans la nature. Ensuite, ce fut les adultes, le **matin du 25 mars**, de faire de même et de récolter quelques dizaines de kilos de déchets.

Une fois le ramassage terminé, nos bourdons ont pu se réchauffer au refuge de Lully où les participants de Lully les ont rejoints pour partager un repas bien mérité.

La Commune remercie encore chaleureusement tous les bénévoles qui ont participé à cette action.

Le serment

Levez la main droite et dites: « je le promets... »

C'est par ces mots que chaque personne désirant être membre du Conseil général s'exprime afin d'être assermentée.

Mais se faire assermenter, de quoi s'agit-il exactement ?

Etymologiquement parlant, il s'agit de prêter serment... Mais qu'est-ce un serment me direz-vous ?... Quand j'étais enfant, j'avais reçu pour Noël une bande dessinée de Payot : « Le serment des Vikings »

« J'avais alors demandé à mon père qu'est-ce que c'était qu'un serment ? Il m'avait répondu : c'est comme une promesse ... Mais c'est plus qu'une promesse. Je lui avais alors dit que si on faisait une promesse, on ne pouvait pas faire plus ... Il m'avait répondu que des fois, même si on faisait tout pour tenir notre promesse, on n'y arrivait pas ; alors qu'un serment on avait l'obligation quoi qu'il se passe de le respecter ».

Chaque membre de notre conseil est dès lors dans l'obligation de respecter la promesse qu'il a faite lors de la lecture du texte d'assermentation.

... Et que dit ce texte ? ...

Entre autre : « ... de promettre d'exercer votre charge avec fidélité ... et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Un conseiller ou une conseillère, par sa promesse de serment est donc tenu de participer à nos séances du Conseil général et surtout d'accepter toute fonction qui pourra lui être attribuée comme membre des commissions qui sont nommées par le bureau, aux fins d'étudier les différents préavis, établis par la municipalité.

Vincent Chabloz, Président du Conseil

Le Philou (x?)

On a un bien joli village :
des prés, des vignes, du bocage,
des vergers, des pommes, des poires,
un syndic, des municipaux,
même un Conseil et son bureau,
des routes avec trois giratoires ;
mais jaloux, un Tolochinois
m'a dit, d'un petit air narquois :
– Excusez-moi, mais ils sont où,
vos cracks du boulot, franchement ?
Il oubliait tout simplement
le Philou !

Un crack ? En tout cas, du costaud
qui bosse à un joli niveau.
Bien sûr, ce n'est pas Stakanov
mais c'est à nous, avec deux bras,
tandis que les Tolochinois,
eux, n'ont même pas une poste.
C'est comme Roger Federer,
ce crack qui met genou à terre,
et qui s'enfuit avec ses sous,
loin de Bâle, aux Émirats,
tandis que lui, il reste là,
le Philou !

Faut un rude effort entre nous
pour le suivre de bout en bout ;
tout de suite on se décourage,

on le cherche au bas du village,
il est chez Claudine Déglon,
qui rafistol' son pantalon.
On le croit à la Vogéaz,
ou en train de gauler des noix,
il est au fond du garage où
il offrirait même à des dames
des visions dignes de Paname
Le Philou !

En plus modeste évidemment.
Il entretient des coins charmants,
avec abri pour le pique-nique.
Et puis, le voilà tout à coup
qui se met à fair' des remous
ça peut devenir très critique,
rapport aux gamins qui l'excitent
en faisant des trucs illicites.
D'un œil noir il les rabroue,
ils le chatouill', ces polissons,
il en attrape des frissons,
le Philou !

Il est né dans la capitale,
mais, c'est à Lully qu'il s'installe
pour y jouer au pyromane.
Il a appris un peu trop tard,
que c'est pas avec des pétards

que l'on peut rallumer la flamme
des feux éteints du premier août!

Ni d'ailleurs, avec sa Patou
– mais là je ne dirai pas tout –
parfois il faut savoir se taire
si on ne veut pas trop déplaire,
hein ! Philou ?

Pour conclure, il est évident
qu'il est Bourdon cent pour cent!

Philosophe un peu incompris,
il cultive dans son jardin
l'art brut et les petits recoins
où placarder ses traits d'esprit.
Et certains, très discrètement,
murmureraient au Vatican
que le François, un peu jaloux,
aimerait bien, quand il défile,
conduire une Philoux mobile ! »
Sacré Philou.

Walter Gfeller

Trois Lully sous le même toit

Lully (VD), Lully (FR) et Lully (GE)

Les convives se sont retrouvés au Refuge Joli Boiron pour partager un apéritif et un moment convivial.

L'après-midi, une promenade chez les vigneronns avoisinants était organisée. Cette rencontre spontanée a permis de « planter une petite graine » selon les mots de Mark Wings, syndic de Lully (Vaud). Tout a commencé au mois de juillet, lors de la sortie annuelle du personnel de la commune de Lully (Vaud). Un événement, organisé dans les environs de Berne, dont la municipale Christine Birarda, a profité pour contacter les élus de Lully (Fribourg). « On leur a demandé si on pouvait passer, comme ça, à l'improviste, et ils nous ont accueillis chaleureusement », se souvient-elle. Le premier contact ainsi établi sonnait le début d'une fructueuse coopération. Trois localités homonymes dans une seule région, ce n'est pas commun. C'est d'ailleurs parfois une source de confusion : « On a eu récemment la visite d'une dame qui avait réservé un hôtel et était particulièrement mécontente de ne pas réussir à le trouver. Malheureusement pour elle, cet établissement se trouvait à Lully (Fribourg)», raconte en

souriant Mark Wings. Si chaque localité appartient à un canton différent, les deux syndics et le maire entendent ouvrir des voies de communication afin de nourrir des échanges politiques. « C'est l'occasion d'entendre d'autres idées, car finalement, si les réalités sont différentes, les défis restent les mêmes. On a beaucoup de choses à s'apporter », explique Gérard Brodard, le syndic de la commune fribourgeoise, qui se dit enclin à perpétuer ce rendez-vous. Cyril Huguenin, maire de Bernex et de Lully (Genève), souligne quant à lui l'aspect singulier de cette rencontre : « C'est très symbolique. Je pense que c'est d'ailleurs toute la beauté de la Suisse ». Les responsables des communes ont pendant un temps souhaité nommer cette réunion Lully3. C'était avant d'apprendre qu'une autre localité, cette fois-ci en Savoie, se prénomait de la même façon. Une rencontre transfrontalière est-elle envisageable l'année prochaine ? L'idée semble pour l'instant enthousiasmer les collaborateurs fraîchement rassemblés

Article paru dans le Journal de Morges
le 25 novembre 2022.

Voici les différents représentants des trois communes de Lully, au Refuge Joli Boiron. (Merci à Frédérique restée en cuisine).





Les étangs de Lully

Le long du Boiron

Le long du Boiron en aval de la step rive gauche, se trouve un joli cordon boisé qui longe la rivière.

Il y a une quinzaine d'années 2 petits étangs avaient été creusés par l'Association Truite-Léman. Ceux-ci furent très rapidement colonisés par diverses espèces d'amphibiens : grenouilles, crapauds et tritons, autant d'animaux fortement menacés au niveau Suisse.

Fort de ce succès, le Service des forêts du Canton de Vaud a contacté la Maison de la Rivière afin de voir si de nouveaux étangs pouvaient être réalisés à cet endroit. En effet, un travail de bachelors d'Hepia (l'École d'ingénieurs de Genève) avait démontré le fort potentiel de la zone. Des contacts ont donc été pris avec le propriétaire du terrain (le Châtelain de Lully) et la Commune. Mis à part un plan de géomètre à fournir et quelques heures de notre secrétaire communale, l'entier des frais est à la charge de la Direction Générale de l'Environnement du Canton de Vaud.

Grâce à cette initiative, vous devriez voir cet été se mettre en route des travaux dans la zone, visant à recréer le bras mort sous l'autoroute résultant du déplacement du Boiron suite à la construction de l'autoroute en 1964, et la création d'un chapelet de plusieurs petits plans d'eau temporaires. Ainsi dès l'automne prochain, ces nouveaux espaces devraient accueillir notamment des amphibiens créant ainsi un nouvel « hot-spot » de biodiversité sur la Commune de Lully.

Jean-François Rubin

Voici deux beaux spécimens observés le long du Boiron.



Illustrations ©Aurélie Rubin



Société de développement de Lully

Calendrier des activités 2023



ACTIVITÉS 2023

Chaque manifestation vous sera détaillée par une circulaire.

Une activité vous intéresse, bloquez de suite la date !

9 AVRIL



Chasse aux oeufs à 11h00
Suivi d'un apéro + grillades

*Spécial enfants,
parents &
grands-parents*

29 AVRIL

Pizzas et jeux de société
dès 17 heures

JUIN

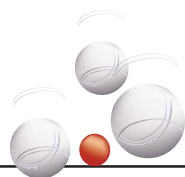
Grillades à la fontaine des Joncs
dès le 2 juin, tous les vendredis
à partir de 19h00 jusqu'au 30 juin



Le feu sera allumé par la S.D.L,
venez nous rejoindre avec vos amis,
voisins et vos grillades !

PÉTANQUE

Les vendredis soirs,
du 8 juillet au 19 août
dès 19h en cas de beau temps



Pas d'inscription, venez
dès 19h00 avec votre
matériel, un apéro
canadien et votre
bonne humeur!



11 JUIN

Tournoi de Boules
Organisé par la S.D.L
Cafés et croissants offerts



*Des rôtis seront préparés par la S.D.L
(chacun amène ses accompagnements
-> salades et desserts)*

24 SEPT.

Rallye



31 OCT.

Halloween

DECEMBRE

Les fenêtres
de l'Avent



Et toujours, la GYM « DOUCE » d'Ingrid

lundi ou mardi 19h15 - 20h15 / L.Cretegny 021 801 96 05



- Apporter une animation au village.
- Favoriser les contacts entre les habitants.
- Créer une ambiance d'amitié.
- Donner des occasions d'échange pour petits et grands.

ET SURTOUT S'AMUSER!

La cotisation annuelle est de 25.- / adulte.

Les dons sont les bienvenus - CCP 87-39501-0

Pour les cotisants, tarifs réduits ou gratuits selon les activités.

Contacts:

M. Pasche (Président)

079 278 15 40 (location cantine)

M. Gruber (Caissier)

076 564 98 97

Mme Wings (Secrétaire)

079 453 39 77

M. Guinand (Communication)

076 571 57 24 (inscriptions)

Mmes Pincemaille et Kaltenrieder (membres)

S.D.L. CP 151 - 1132 Lully

Nouveau site : www.sdlully.ch - sdl.secretariat@outlook.com

Nouveau règlement

Sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Le règlement actuel sur l'évacuation et l'épuration des eaux de la Commune de Lully a été adopté il y a 30 ans et a été modifié la dernière fois en 2011.

L'article 60a de la loi fédérale sur la protection des eaux stipule que les coûts de construction, d'exploitation, d'entretien et de remplacement des installations d'évacuation et d'épuration des eaux doivent être à la charge de ceux qui sont à l'origine de la production de ces eaux, par l'intermédiaire d'émoluments ou de taxes. Le financement de l'assainissement doit être causal et proportionnel aux frais effectifs de manière à couvrir l'ensemble des coûts.

Depuis plusieurs années, les comptes de l'assainissement communal sont déficitaires, ce qui est en totale contradiction avec la législation. Les taxes qui avaient été fixées lors de l'adoption du règlement n'étaient pas suffisantes pour couvrir les frais de ces dernières années. La réserve affectée est aujourd'hui presque entièrement utilisée, ce qui a pour conséquence que lors des 2 derniers exercices, c'est le ménage communal qui a épongé le déficit de ce poste.

La municipalité a décidé en 2021 d'élaborer un nouveau règlement selon les normes actuelles. Il devrait à terme permettre d'obtenir un taux de couverture suffisant.

Le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, adopté par le Conseil général le 5 décembre 2022 et par le Département Jeunesse, en-

vironnement et sécurité le 17 janvier 2023, est basé sur le règlement type cantonal et sur les recommandations de la DGE. Il a également été validé par le Service fédéral du Surveillant des Prix.

Les modifications les plus importantes sont les suivantes :

- La taxe unique de raccordement au réseau principal d'eaux usées (EU) est fixée par m² de surface brute de plancher (SPB).
- La taxe unique de raccordement eaux claires (EC) est fixée par m² de surface construite au sol (SCS).
- La taxe annuelle d'entretien des canalisations EU est prélevée selon les m³ d'eau consommée. La taxe annuelle d'épuration est prélevée selon les m³ d'eau consommée.
- La taxe annuelle d'entretien des canalisations EC est prélevée par m² de surface non perméable.

La taxe EC se conforme désormais au principe de causalité en se fondant sur la surface imperméabilisée d'une parcelle. Celui qui imperméabilise sa parcelle engendre un volume d'eau important et paie une taxe proportionnellement plus élevée.

Vous trouverez le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux sur le site web de la commune sous « *Administration / Règlements communaux* ».

STEP de Lully - Lussy.



Commande de vin blanc

Nous sommes heureux de pouvoir vous proposer
notre excellent vin blanc communal.

Merci de nous faire part de votre commande par e-mail

habitants@lully.ch d'ici au 28.04.2023

avec la mention commande de vin blanc.

Les détails pour la livraison seront communiqués ultérieurement.

Blanc la Côte AOC /Réserve de Lully 2022 – 75 cl

Fr. 60.- le carton de 6 bouteilles.

Rappel

le dimanche 7 mai 2023

à 17h30

pour un

Apéritif - Quizz

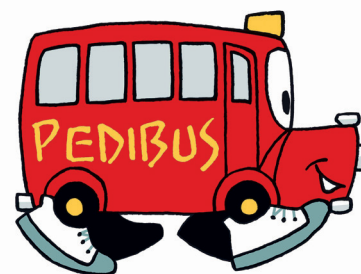
à la Grande salle de Lully

aux Jeunes citoyens

2004 - 2005

Le Pedibus

accompagnement
des enfants
à pied à l'école,
sous la conduite
d'un adulte.



Convivial, sain,
économique et éco-
logique, le Pedibus
change la vie!

www.pedibus.ch

vaud@pedibus.ch

076 330 83 58

Nos bureaux seront fermés **du 11 au 21 avril 2023**
Nous vous souhaitons de Joyeuses fêtes de Pâques

IMPRESSUM

Edition: Commune de Lully VD - Rédaction: **Frédérique Fontannaz**, habitants@lully.ch

Graphisme: **Christelle Birbaum**, polygraphe, kryski@me.com

Version numérique sur le site: www.lully.ch - Impression: **Imprimerie d'Aubonne**